

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	25 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGRE et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, — — — — —	30
Faits divers, — — — — —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Juillet 1877.

QU'EST-CE QUE LE RADICALISME ?

En politique, on s'habitue trop aisément à se servir de mots sans en connaître le sens exact. Les noms les plus clairs, peut-être par suite de l'abus qu'on en fait, perdent souvent leur signification et leur valeur.

C'est ainsi que, pendant la longue discussion parlementaire qui a précédé la dissolution de la Chambre, nous avons entendu défendre le radicalisme par ceux-là mêmes qui, intéressés alors à en cacher les dangers, devaient égarer la discussion sous des artifices et des subtilités de rhéteur.

De telle sorte qu'après avoir écouté des discours de trois heures, après avoir lu trente colonnes du *Journal officiel*, il est permis de se demander encore ce que c'est au juste que le radicalisme.

Nous emprunterons à un écrivain compétent l'explication de ce néologisme.

La réponse à la question est toute simple ; elle est courte et significative :

« Le radicalisme, c'est la doctrine de ceux qui estiment qu'il n'y a point de République possible en dehors de celle que la démocratie veut établir sur DE LARGES ET PROFONDES RÉFORMES DANS TOUTES LES BRANCHES DE l'administration publique, instruction nationale, finances, armée, magistrature, diplomatie, institutions de crédit, affaires ecclésiastiques, etc., etc. »

Voilà la définition du radicalisme telle que l'a donnée la *Republique française* du 5 mai 1873. Nous citons nos auteurs.

Ainsi, dans ces quelques lignes, le journal de M. Gambetta avoue que la politique radicale, c'est la réforme « large et profonde », c'est le bouleversement de toutes les branches de l'administration publique :

- 1° L'instruction publique ;

- 2° Les finances ;
- 3° L'armée ;
- 4° La magistrature ;
- 5° La diplomatie ;
- 6° Les institutions de crédit ;
- 7° Les affaires ecclésiastiques. Etc., etc.

Tout est à réformer, « largement, profondément ». Tout est à refaire.

Et le chef du parti radical avait lui-même complété cette définition, en recevant en 1869 le mandat impératif des électeurs de Belleville. Nous trouvons, en effet, dans ce document que l'on ne saurait trop étudier, — bien que M. Gambetta n'ait jamais voulu nous dire s'il le connaissait toujours, — nous trouvons l'explication du sens de ces « réformes larges et profondes » plusieurs des institutions désignées par la *Republique française*.

4° Et d'abord en ce qui concerne l'instruction publique. Le programme de Belleville nous l'a dit, il faut chasser le prêtre de l'école, le prêtre et la religieuse, et avec eux l'instituteur laïque qui voudra parler de Dieu à ses élèves ; l'enseignement doit être athée. Mais ce n'est pas assez encore, et, au nom de la liberté, il faudra forcer le père de famille à envoyer son fils à ces écoles ; il faudra violer l'autorité la plus sacrée, celle du père sur ses enfants : l'instruction primaire doit être « laïque, gratuite et obligatoire ».

2° Passons aux finances. Le programme de Belleville ne s'explique pas précisément sur cette question. On en conçoit la raison. En pareille matière, il est plus facile de désorganiser un système financier que d'en édifier un autre. Le mandat « de la démocratie radicale » impose seulement « la suppression des octrois et la suppression des gros traitements et des cumuls », et, pour le surplus, « la modification de notre système d'impôts ». MM. Gambetta et Ordinaire seraient chargés de tirer de cette mise en demeure le meilleur parti possible, mais probablement dans le sens d'un impôt unique sur le capital ou sur le revenu. Ce serait la liquidation sociale.

3° Après les finances l'armée. Là-dessus au moins le programme est très-net : il réclame « la suppression des armées permanentes, cause de ruine pour les finances » et les affaires de la nation... C'est formel. Il est inutile d'ajouter que le remplacement des armées permanentes aurait lieu par la « nation armée », c'est-à-dire par la garde nationale, dont on connaît l'utilité en présence de l'étranger, et devant l'insurrection.

4° Quant aux magistrats et aux diplomates, ils seraient soumis à l'élection, avec « tous les fonctionnaires publics ».

6° Les institutions de crédit seraient aussi bouleversées. Mais ici encore le programme de Belleville ne s'exprime qu'avec réserve ; il en dit assez cependant pour indiquer ce que le radicalisme compte faire : il tenterait « les réformes économiques qui touchent » au problème social dont la solution, quoi qu'elle subordonnée à la transformation politique, doit être constamment étudiée et recherchée au nom du principe de justice et d'égalité sociales.

7° Enfin, quant aux affaires ecclésiastiques, il suffit de se rappeler l'attitude de M. Gambetta vis-à-vis de « la lépre dévorante du clergé » pour concevoir les dispositions du radicalisme à l'égard de l'Eglise. Mais le programme de Belleville est d'ailleurs aussi net que possible, il réfute énergiquement cette distinction opportuniste entre « le cléricalisme » et la religion. Pour le radicalisme, il n'y a pas de distinction entre le cléricalisme et l'Eglise, il n'y en a pas même entre le cléricalisme et « les églises ». Un journal nous le disait il y a deux mois : « Toute religion spiritualiste est un mal qu'il faut détruire. » Le radicalisme commencerait donc par « la suppression du budget des cultes et la séparation des Eglises et de l'Etat ».

Nous laissons à dessein les deux etc., etc., qui terminent la définition du radicalisme donnée par la *Republique française*. On pourrait y voir cependant encore bien des « réformes larges et profondes », bien des mesures, parmi lesquelles le retour des insurgés non

repentis, « l'amnistie pleine et entière » et l'autonomie des communes seraient sans doute les premières appliquées.

Mais nous voulons nous en tenir exclusivement aux explications du journal de M. Gambetta. Cela suffit.

Et maintenant, que penser des hommes qui avaient en horreur les théories de la Commune en 1871, et que le radicalisme n'effraye point ? Pourraient-ils nous dire où est la différence entre les doctrines du radicalisme et celles de la Commune ?

Que demandait la Commune, sinon l'athéisme et l'obligation de l'instruction publique, l'impôt proportionnel sur le revenu, l'abolition des armées permanentes et leur remplacement par la nation armée, par la garde nationale ? sinon l'élection des magistrats et des fonctionnaires ? sinon la séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

Qu'on nous dise où est la différence...

Toute la faute des condamnés de la Nouvelle-Calédonie serait-elle donc d'avoir défendu, les armes à la main, les vrais principes du radicalisme, pendant que le député de Belleville attendait à Saint-Sébastien que le sort des armes désignât vainqueurs et vaincus ? Car il faut bien en convenir, pour les radicaux sincères, les insurgés de 1871, ceux que nous avons le droit d'appeler, nous, des criminels, ne doivent plus être que des vaincus malheureux. Mais non ; ils avaient cru, ces gens-là, que l'heure était venue de revendiquer le programme du radicalisme et de l'imposer à tout prix ; ils se sont trompés : alors ce sont des insurgés.

Leurs doctrines, leurs théories, sont celles du programme de Belleville ; seulement, quand il s'agit de M. Gambetta, président de la commission du budget, chef suprême de la gauche et patron des 363, ces doctrines s'appellent : « le radicalisme », et, quand il s'agit des insensés qui ont été victimes des utopies radicales, ces rêves se nomment : « la hideuse Commune !... »

Au fond, c'est absolument la même chose.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

DAISY LA VAILLANTE.

I.

Ce n'était pas une chaumière. Ce nom eût été trop beau pour la demeure de James O'Brien, misérable cabane dont les murailles dégradées, le toit défoncé, la petite baie rompue, faisaient tache sur la pente veloutée de la verte colline. Une chaumière est le riant asile du travail, c'est le toit de chaume brodé de mousses et de fleurs ; ce sont les murs où la paille, la terre, le bois, la pierre et le mortier s'unissent pour protéger le robuste paysan, sa florissante famille, son rustique et reluisant ménage. La clematite et le rosier en ornent la porte basse, les étroites croisées de guirlandes éternelles, variées comme celles qui naissent sous le ciseau du sculpteur ; et les colonnes, les arcades que le cerisier, le pommier, le tilleul et l'orme élèvent alentour égalent en beauté les plus riches por-

Non ; ne décorez point du nom de chaumière, ne comparez à rien de riant et d'agréable cette triste hutte où vos regards ne trouveraient en ce moment que le silence, les ténèbres, la misère et la mort.

A peine couvert de vêtements en lambeaux, James O'Brien, assis sur un banc de tourbe, unique siège de cette ruine, veille sans voir. La vacillante flamme de sa dernière chandelle de jonc vient de mourir à ses pieds.

James songe à cette clarté évanouie. Ainsi se sont éclipsés successivement joie, repos, bien-être, espérances, affections... et la dernière lueur aussi en frissonne et va s'éteindre !

A quelques pas de lui, dans l'ombre, git une pauvre femme dont la poitrine haletante laisse échapper un râle entrecoupé : c'est la femme de James expirante entre les bras de leur fille Daisy, leur unique enfant.

Pendant cette agonie, la mémoire de James remontait une échelle de douleur.

James avait à peine un an lorsqu'il avait perdu son père, brave et courageux pêcheur noyé en mer par accident.

Sa mère, Molly, dans le dénûment où cette mort l'avait laissée, crût ne pouvoir mieux faire que de servir son fils et de le confier à une vieille tante qui vivait au jour le jour, dans la petite ville de Baunow, d'un commerce de gants et de menuiserie.

Molly se présenta alors au château de Dumbarton, où l'on cherchait une nourrice pour le futur héritier d'un riche propriétaire.

La jeune veuve fut agréée, et quatre ans après, en récompense de ses soins, elle régissait, à titre de fermière, le petit domaine de Greenhill, payait une rente modique et jouissait d'un bail de trente ans.

Était-elle active, était-elle agissante, Molly O'Brien !

Seule elle eût donné le mouvement à la plus grosse ferme d'un riche comté anglais, et elle n'avait à gouverner qu'un étroit domaine, une petite grangerie irlandaise.

Elle veillait sur tout, prévoyait tout, paraît à tout.

Son foin était coupé, rentré avant la pluie ; jamais la nielle n'avait attaqué son blé dans les champs ; jamais, dans la grange, la pullulante famille du charénon ne dévora son grain ; jamais pomme de terre oubliée ne devint la pâture des vers ou ne germa dans le cellier.

Ses canards étaient les plus gras du canton ; ses œufs, plus gros que ceux que vendaient les autres fermiers, passaient pour avoir meilleur goût ; enfin ses fromages eurent la renommée au marché de Kenny jusqu'au temps où tout commença à changer et à dépérir dans la petite ferme de Greenhill, si bien gouvernée pendant plus d'un quart de

siècle par l'active Molly.

Dès l'origine de cette prospérité, Molly avait songé à rappeler son fils James. Mais il était aimé, choyé, gâté chez la grand'tante, qui montrait beaucoup de répugnance à s'en séparer.

D'ailleurs, à la ferme, personne n'aurait eu le temps d'amuser un marmot.

Quel mal y avait-il à le laisser grandir à la ville où il se portait bien et où il apprenait toutes sortes de belles choses dont on n'avait pas l'idée aux champs ?

On lui enseigna à lire, à écrire, à chiffrer, sciences rares en Irlande. Enfin, jugé digne d'être enfant de chœur, à douze ans il chantait au lutrin.

Qui empêchait d'ailleurs qu'il ne devînt savant ? N'avait-il pas plus d'esprit que tous les garçons de son âge ?

Le temps coula donc, et James, sans cultiver la vigueur de ses membres par le travail, sans retremper dans la souffrance et les privations l'énergie de son âme, devenait de plus en plus citadin.

Il ne demandait pas mieux que de passer à Greenhill le temps des foins et des moissons pour folâtrer et manger sa part de galette.

Il courait alors la campagne, imitant sur des sifflets de sureau le semillant refrain du pinçon ou la phrase interrompue du merle ; il cherchait dans l'eau cristalline du ruisseau l'écrevisse ca-

Chronique générale.

On sait que les 363 — qui ne sont plus que 350 — radicaux de l'ancienne Assemblée se présentent tous, au même titre, aux suffrages des électeurs. Ils l'ont dit et répété dans leurs manifestes : tous sont solidaires les uns des autres, tous se donnent la main devant le pays, tous sollicitent la confiance et le mandat de leurs concitoyens au même titre.

Les anciens députés du centre gauche vont donc faire campagne avec les amis de M. Ordinaire.

Le groupe républicain, dont M. Casimir Périer disait qu'il voulait la République précisément pour se séparer des énergumènes et faire la guerre au radicalisme, ce groupe, prétendu modéré, va se présenter au même titre que M. Ordinaire !

M. Thiers, après avoir proclamé solennellement à la tribune qu'il n'est d'accord avec les républicains ni sur l'impôt, ni sur l'armée, ni sur l'instruction publique, ni sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, ni sur quoi que ce soit, M. Thiers va se présenter au même titre que les amis de M. Ordinaire qui ont incendié sa maison.

M. Léon Renault, l'ancien préfet de police de M. de Broglie, le fonctionnaire qui signalait, dans un rapport célèbre, les dangers pressants du radicalisme, va se présenter, bras dessus, bras dessous, avec les radicaux et au même titre que le citoyen Ordinaire.

Tous ces candidats de la gauche, qui parlent bien haut, dans leurs manifestes et dans leurs professions de foi, de légalité, de droiture, de moralité, vont se présenter au même titre que les complices des tripotages du banquier radical Giraud, au même titre que les agitateurs antipatriotiques qui spéculaient honteusement sur les bruits de guerre, sur la baisse de nos valeurs et sur la ruine publique, au même titre que le pour de l'innoculé Francisque Ordinaire !

Vraiment, c'est un spectacle bien extraordinaire !

Le Français a annoncé en ces lignes le prochain voyage du maréchal de Mac-Mahon :

« M. le maréchal de Mac-Mahon visitera les établissements militaires de Bourges et la ville de Saint-Etienne ; son voyage durera, nous dit-on, du 25 août au 4^{er} septembre. »

Nous croyons savoir que le gouvernement, sur la proposition de différents préfets, recherche en ce moment les moyens légaux de diminuer le trop grand nombre d'électeurs abstentionnistes, et de les obliger de faire acte de citoyen le jour du vote des élections générales.

On nous informe que les membres du parti républicain, appartenant au conseil

chêé sous les cailloux polis ; ou, presque effrayé, reculait sur la grève à l'aspect de quelque gigantesque langouste ou d'un crabe à la marche bizarre.

Mais il n'avait garde de toucher à la houe, à la bêche ; encore moins aux grandes faux.

Les grossiers instruments de travail écorchaient ses mains blanches et molles, et s'étant avisé une fois de manier une faucille, il se fit une entaille qui lui ôta désormais toute envie d'éprouver son adresse.

Molly O'Brien aurait dû s'inquiéter de voir son fils arriver à l'âge d'homme sans que lui-même ni qui que ce fût eût songé à lui créer des devoirs, à lui ouvrir une carrière. Mais James n'avait pas de père, et la bonne fermière s'était accoutumée à ne rien voir hors des limites de ses champs ; ils bornaient son horizon.

L'avenir, c'était la semence après le labour, la récolte après le binage.

Les détails de la petite métairie absorbaient tout le temps, toutes les pensées de la fermière.

James continuait à demeurer à Baunow, et la veuve ne voyait rien par-delà Greenhill, où tout prospérait sous son œil.

Ce fut bien autre chose, hélas ! lorsque la vieille tante mourut.

James revint chez sa mère, enfant grandi, sans vices, avec d'excellentes inclinations, mais sans

municipal de Paris, ont décidé qu'ils adresseraient un manifeste aux électeurs parisiens au moment de l'ouverture de la période électorale.

Samedi, à neuf heures, une messe a été dite à Saint-Germain-des-Près en l'honneur de la Saint-Henri. Une foule nombreuse et recueillie y assistait, parmi laquelle on remarquait un grand nombre de notabilités du parti légitimiste : MM. Mayol de Lupé, de la Bouillerie, de Beaucourt, le général de Algarra, etc.

Nous apprenons la mort de Laferrière, l'artiste dramatique si connu par son éternelle jeunesse. Il est mort dimanche, à neuf heures du matin, muni des sacrements de l'Eglise, des suites d'un refroidissement qu'il avait pris il y a quatre jours et d'une maladie de cœur dont il était atteint depuis longtemps.

Laferrière était dans sa soixante-douzième année. Outre sa longue et brillante carrière dramatique, il s'était essayé dans la carrière littéraire ; il laisse des Mémoires dont une partie a déjà paru.

REVUE DES JOURNAUX.

Le Journal des Débats signale la docilité du ministère pour les intérêts bonapartistes et prétend, contrairement aux affirmations du *Moniteur universel*, que M. Rouher a eu des entrevues avec les ministres et a discuté avec eux les candidatures officielles.

La République française, considérant comme probable l'ajournement des élections au 14 octobre, attribue ce retard à l'impossibilité où le gouvernement se trouverait encore d'engager la campagne électorale. Elle s'empare de la lettre de M. de Franclieu d'abord pour constater le marché de dupe qu'ont fait les royalistes en participant à la coalition du 16 mai, et ensuite pour s'associer aux reproches qu'elle adresse au cabinet au sujet de sa partialité pour les bonapartistes.

Le XIX^e Siècle commente la lettre de M. de Franclieu et se flatte de voir les légitimistes se détacher.

Le Courrier de France espère que le duc Decazes, à raison de l'épouvantable responsabilité qu'il assumerait comme ministre des affaires étrangères si les élections étaient fixées au 14 octobre, réclamera la fixation d'une date plus rapprochée.

Le Soir, répondant à la question posée hier par le Journal des Débats, déclare que les élections qui vont avoir lieu ne seront les dernières que si la nouvelle Chambre est assez conservatrice pour marcher d'accord avec le Maréchal et le Sénat.

Paris-Journal dénonce la campagne engagée par la République française contre le Maréchal et le Sénat et ne doute pas qu'elle n'échoue contre le bon sens rustique. Il compte bien d'ailleurs que le gouvernement saura bien empêcher la propagande des 363, conseillés par la feuille de M. Gambetta.

habitudes de travail, sans état, sans vigueur corporelle, sans énergie morale.

Il ramenait avec lui une frêle et gracieuse jeune fille qu'il avait épousée, parce qu'il l'aimait, parce qu'elle était douce et jolie, sans qu'il eût un moment imaginé qu'en se mariant il contractait des devoirs.

Lui et sa gracieuse moitié ne s'inquiétaient non plus des moyens de vivre, d'élever et nourrir leurs enfants, que les couples d'oiseaux gazouilleurs dont le vent berce les petits, que le sein de la mère suffit à réchauffer, et auxquels les essaims de mouches, tournoyant dans l'air, apportent une pâture suffisante.

La fermière n'avait pas vu ce mariage avec plaisir. Elle grommela d'abord ; mais la bru était avenante et docile, et Molly s'apaisa bientôt.

Ce ne fut que lorsqu'elle voulut mettre tout de bon ses enfants au travail que la colère s'amassa en elle.

Avec la meilleure volonté du monde, le jeune couple faisait bévée sur bévée : celui qui a appris à vouloir et à lutter, sait beaucoup de choses ; ceux qui ont toujours cédé à l'impulsion ne savent et ne peuvent rien ; tout fléchit en eux.

Le mari et la femme n'apportaient au logis que des bouches de plus à nourrir, et le désordre et la nonchalance rendaient leur séjour à la ferme onéreux de toutes façons.

Le Figaro, à propos de l'affaire Ordinaire et de l'attitude prise à cette occasion par M. Gambetta, conclut que si la République est acceptable en principe, le parti républicain ne saurait l'être, réduit qu'il est à se recruter dans le monde des Ordinaires et C^o. S'autorisant de l'art. 405 du Code pénal, il demande que l'affaire Ordinaire soit évoquée au tribunal, à moins qu'il n'y ait prescription comme pour M. Montpayroux.

Le Gaulois fait remarquer que M. Ordinaire ne lui a pas encore envoyé d'assignation et que M. Gambetta n'a pas répondu à la Gazette de France.

Guerre d'Orient.

Les nouvelles de la guerre sont nulles aujourd'hui. On annonçait avant-hier qu'une grande bataille était engagée vers Plevna entre les Russes et les deux corps d'Osman-Pacha et d'Eyoub-Pacha. Mais en somme on ne sait rien de positif ; et il n'est peut-être question que d'engagements d'avant-poste dont on n'exagère la portée.

Ce qui paraît plus sûr, c'est que la ville de Routschouk est bloquée, du côté de la terre, par l'aile gauche des Russes, et du côté du fleuve par le corps qui campe sur la rive gauche. Il ne reste dans la ville que la garnison : la population a fui au moment du bombardement.

Il est probable que l'armée roumaine, craignant une intervention de l'Autriche, ne passera pas le Danube et se bornera à garder le cours du fleuve sur la rive gauche. Elle servirait ainsi d'arrière-garde aux Russes.

Il y a un temps d'arrêt dans les opérations militaires, soit parce que des deux côtés on attend des renforts, soit parce que les Russes veulent établir à Sistova de grands approvisionnements avant de marcher à l'ennemi. Mais on ne peut se dissimuler que l'heure des grands événements approche. Les deux armées sont trop près l'une de l'autre pour qu'un choc prochain n'ait pas lieu.

D'ailleurs, sur les derrières des Turcs se préparent peut-être des diversions. Le gouvernement grec, dont on ne parlait plus depuis quelque temps, vient d'appeler sous les armes une réserve de dix mille hommes de la garde mobile. Cette mesure indique des intentions belliqueuses. D'un autre côté, le Monténégro qui s'est vite remis de ses dernières luttes, vient de rentrer en campagne. Profitant du départ de Suleiman-Pacha, Peko-Pekovich, à la tête de son corps d'armée, a franchi la Tara le 11 juillet, et, après quelques heures de combat, a occupé six villages du district de Focia. Le prince Nikita le suivra, sans doute, avec le reste de ses troupes ; et alors l'Albanie est menacée d'une invasion.

La prise de Ternova a été, disent certaines correspondances, un événement aussi important que le passage du Danube, parce que les Russes ont coupé la Bulgarie en deux, et que, dans cette position, ils ont une

bonne femme, qui avait cru pouvoir se passer d'un valet et d'une servante, aurait eu grand besoin d'augmenter son domestique pour parer aux balourdises de son fils et de sa bru.

L'humeur, les mésintelligence, les sènes vinrent bientôt, et tout alla de mal en pis.

La naissance d'une petite fille fit cependant quelque diversion.

Le jour où l'enfant vint au monde, toutes ces fleurs radiées qu'on appelle *easter daisies* (marguerites de Pâques), par une belle matinée de printemps, ouvraient leurs calices étoilés et blanchissaient la campagne.

La petite fleurlette qui venait d'éclorre à Greenhill fut nommée Daisy, comme ses sœurs de la prairie, et sa venue en ce monde réjouit le cœur de sa grand-mère plus que ses foins en fleurs ne réjouissaient ses yeux.

Il y eut une trêve aux querelles, aux reproches. N'est-ce pas près d'un berceau que les peuplades sauvages fument le calumet de paix ?

Mais ce calme ne fut pas de longue durée ; l'irritation et le mécontentement de la fermière s'accrochèrent plus tard, à raison même de l'affection qu'elle portait à la frêle créature qu'elle avait reçue dans ses bras.

Pour éloigner de cette tête chérie l'avenir de misère qu'elle prévoyait, la vieille Molly redoubla d'activité, de travail, d'efforts, de colère ; elle ne

excellente base d'opérations pour l'attaque des Balkans.

Il est donc à croire qu'ils s'y fortifieront si les Turcs essaient de l'attaquer.

Ce qui a donné naissance au bruit qui a couru de la mort de Rédif-Pacha, c'est que ce ministre de la guerre, en arrivant au camp avec ce dernier, il a reproché au généralissime ottoman son inaction au moment du passage du Danube par les Russes. Il est de confiance incompréhensible, n'a jamais cru ce passage possible et n'a rien fait pour l'empêcher. Il a laissé massacrer sans secourir les quelques mille hommes qui gardaient Sistova.

La *Kölnische Zeitung* annonce que Mahmoud-Pacha aurait été envoyé au camp avec conseil de guerre.

Le fait est possible, mais la nouvelle du journal allemand mérite confirmation.

En Asie, il paraît certain que l'armée russe a pris position à l'est de Kars, où elle attend l'ennemi. Loris Melikoff a concentré ses forces pour faire face à Moukhtar-Pacha, et lorsqu'il aura reçu les renforts qui lui viennent du Caucase, il pourra reprendre l'offensive.

Bucharest, 16 juillet.

Une grande bataille a commencé hier soir sur le Danube. Les batteries russes de Turn-Magurelli ont bombardé vigoureusement Nicopoli, pendant qu'à la faveur de la nuit un corps d'armée passait le fleuve et attaquait les Turcs dans leurs retranchements.

La lutte, suspendue pendant une partie de la nuit, a recommencé au point du jour. A sept heures, ce matin, les Russes, victorieux, sont entrés dans Nicopoli.

Constantinople, 16 juillet.

Les Russes occupent Yoni-Saghra, station de la ligne de chemin de fer d'Andrinople à Iamboli. Ils auraient franchi les Balkans vers les Portes-de-Fer.

Réouf-Pacha, commandant de l'armée d'Andrinople, se dispose à les attaquer.

On signale de nombreux excès commis contre les Musulmans, principalement par les Bulgares, auxquels les Russes distribuent des armes. Les Russes forment des bataillons bulgares.

La Gazette de Cologne publie les dépêches suivantes :

« Vienne, 15 juillet.

Le général Klapka, qui est arrivé de Constantinople à Vienne, s'est entretenu hier avec Aleko-Pacha, et aujourd'hui, dans l'après-midi, avec le comte d'Andrassy. Ce matin, il a eu un long entretien avec lui.

Le général Klapka considère comme impossible que la Russie vienne complètement à bout de la Turquie ; alors même que la Turquie ne pourrait soutenir la lutte en Europe, la guerre serait poursuivie jusqu'à un complet épuisement. En ce cas, il serait pos-

consulta plus ni ses forces, ni la prudence ; peu de temps elle mourut d'épuisement et de douleur.

Depuis ce jour fatal, le désordre, auquel la bonne femme opposait une digue insuffisante, alla croissant. On négligea les travaux multiples de la ferme, tout alla à l'abandon.

Le bail finit ; et James, en arrière d'une année de rente, fut impitoyablement dépouillé et mis à la porte par un *middleman*, agent d'affaires qui, en Irlande, sert d'intermédiaire entre le possesseur et le travailleur.

Depuis ce moment, le malheureux fermier n'avait trouvé d'asile, avec sa femme malade et sa fille, à peine âgée de quatorze ans, que sous un toit délabré qu'on ne lui avait laissé que parce qu'il ne valait pas les frais d'une saisie.

Or, c'est un mauvais médecin que le dévouement : la mère de Daisy avait faiblement lutté contre le mal qui avait emporté la bonne Molly ; après quelques mois, ses souffrances étaient déjà près de leur fin.

(La suite au prochain numéro.)

able que la Turquie abandonnât l'Europe, et qu'avec toutes les forces du mahométisme et qu'avec toutes les forces de l'Asie, elle fit irruption en Russie, ce qui conduirait nécessairement à des excès sans exemple.

D'après l'affirmation du général Klapka, les dévastations que la guerre a déjà occasionnées jusqu'à ce jour sont si effroyables qu'on ne peut concevoir l'impassibilité de l'Europe en présence d'un tel spectacle. De la mer Adriatique aux monts Ararat, partout où la population est mi-partie musulmane et mi-partie chrétienne, on massacre et l'on brûle. A mon sens, le voyage de Klapka, envisagé au seul point de vue de l'humanité, offre un prétexte suffisant pour agir sur la diplomatie par la voie confidentielle, en vue d'obtenir qu'il soit mis un terme aux horreurs de cette guerre barbare.

On croit ici à l'existence d'une alliance secrète entre la Russie et l'Italie, alliance en vertu de laquelle l'Albanie pourrait être annectée à l'Italie; mais cette alliance viendrait se heurter contre la résistance de l'Autriche, dès qu'on aura la preuve positive de son existence. Klapka croit aussi à une entente secrète de la Russie et de l'Italie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Depuis quelque temps, nous avons reçu plusieurs lettres anonymes. Nous signalerons l'une d'elles, qui est relative aux chemins de fer de la Vendée, et une autre, datée d'hier, qui traite de l'incendie du 12 et du rôle de chacun dans cette circonstance.

La plupart de ces lettres contiennent certes des renseignements qui ne manquent pas d'intérêt; mais nous avons déjà fait savoir que les écrivains qui désirent publier leurs réflexions et rester inconnus du public doivent se faire connaître au bureau du journal. Nous n'insérons pas les écrits dont nous ne connaissons pas les auteurs.

Nous avons reçu de M. Hubert une nouvelle lettre que nous publierons demain.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Changements à opérer pour la confection des rôles des Contributions directes de 1878, dans la commune de Saumur.

Les contribuables sont prévenus que M. le contrôleur des Contributions directes sera, le 30 juillet et jours suivants, à 7 heures du matin, à la Mairie de Saumur, pour le travail des mutations.

Il recevra la déclaration des mutations foncières qui n'auraient pas encore été faites. Les propriétaires intéressés, ou leurs mandataires, devront se présenter munis des titres constatant les mutations, ou à défaut, d'un certificat du receveur de l'enregistrement, ou d'une note du notaire, qui rappellera la date et l'objet des titres; ils devront, en outre, fournir tous les renseignements propres à faire reconnaître les propriétés.

Le contrôleur rédigera, de concert avec le maire et les répartiteurs, et en présence du percepteur, l'état des changements pour les contributions personnelle et mobilière et des portes et des fenêtres, et il révisera l'état matricule des prestations.

Les contribuables sont avertis que le contrôleur se transportera pour exécuter un semblable travail, savoir :

Le 23 juillet, à la mairie de Bagnaux;

Le 25 juillet, à la mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

A Saumur, le 16 juillet 1877.

Le Maire de Saumur,

G. ROSSET, adj.

La moisson commence dans le midi de la France. Jusqu'à présent, une température très-favorable a présidé à cette importante opération.

Les résultats de la récolte, appréciés d'après les premiers battages en Algérie, en Italie et en Espagne, sont plus satisfaisants qu'on ne pouvait l'espérer, tant au point de vue de la quantité qu'à celui de la qualité.

Dans l'ensemble, ils constituent une production supérieure à la moyenne.

La preuve la plus concluante de la satisfaction des cultivateurs de ces contrées, c'est sur les marchés.

En France, les quelques champs mois-

sonnés dans les environs d'Arles, de Béziers et de Perpignan donnent un bon produit.

Cette année, nous avons beaucoup de terres fortes dans la Brie, dans la Beauce et dans le Nord, où l'on constate de la verse.

Certaines parties de la Bourgogne et de l'Est laissent également à désirer, et du Midi aussi surgissent des plaintes partielles.

Comme compensation, la Picardie, la Bretagne, la Normandie, la Champagne, le Berry, le Poitou, l'Anjou et la Vendée paraissent avoir des récoltes magnifiques. Ce ne sont, il est vrai, encore que des espérances qui, sous l'influence des intempéries, peuvent se modifier d'une manière sensible. Nous ne les constatons pas moins avec satisfaction.

Les menus grains paraissent devoir être aussi très-abondants, de même que les légumes de toute espèce. Cette abondance amènera sans doute une diminution assez forte dans le prix du pain.

Angers. — Il y avait dimanche des élections complémentaires au Conseil municipal d'Angers. Ces élections ont donné, non pas le résultat désiré par les conservateurs, mais à très-peu de chose près le résultat prévu par tous.

Ce qui caractérise le scrutin de dimanche, ce n'est pas l'élection des candidats républicains, MM. Monnier, Bouvet, Prieur et Clément Héry, c'est le succès de M. Lorient de Barny, ancien adjoint de M. le sénateur Achille Joubert, ancien maire d'Angers.

Quant à l'élection du radical M. P.-L. Béchet, rédacteur en chef du *Travailleur*, elle n'était douteuse pour personne, et ce n'est pas le parti conservateur qu'elle atteint et blesse.

Le préfet de Maine-et-Loire vient de recevoir de M. le ministre de l'intérieur une somme de 300 fr. pour subvenir aux premiers besoins des victimes de l'éboulement des ardoisières.

Dimanche soir, vers cinq heures et demie, deux jeunes gens se promenaient en bateau sur la Sarthe, en face le Port-Chambord: un coup de vent fit chavirer l'embarcation et les deux jeunes gens tombèrent à l'eau; la Sarthe en cet endroit est profonde de six à sept mètres.

L'un d'eux, nommé Charles Tano, âgé de 17 ans, parvint à gagner l'île Saint-Aubin, grâce au concours dévoué d'un habitant de la Chalouère qui se trouvait sur le lieu de l'accident, M. Pierre Machin; quant à l'autre, il a disparu: la malheureuse victime de cet accident est M. J., peintre en voitures chez M. Martin, à Angers; on n'a pas encore pu retrouver son cadavre. (*Patriote*.)

Les autres journaux d'Angers disent que le jeune homme noyé est M. Jousset, peintre-verrier, fils de l'instituteur de Trélazé.

Samedi, vers dix heures du matin, une jeune fille de 29 ans, la nommée Adélaïde-Célestine B..., domestique chez M. Lusseau, tapissier, rue Lenepveu, à Angers, s'est jetée du haut du pont de la Haute-Chaine, dans l'intention de mettre fin à ses jours.

Cette malheureuse était dans un état de grossesse avancée; c'est à cette situation que paraît due cette funeste résolution.

Son cadavre a été retrouvé bientôt après. Tous les soins pris pour la rappeler à la vie ont été inutiles. Il a été également impossible de sauver l'enfant, en dépit d'une opération césarienne pratiquée sur-le-champ. (*Id.*)

ACCIDENT AUX RÉGATES D'ANCENIS.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« Dimanche, la ville d'Ancenis donnait des régates sur la Loire. Les bouées que devaient virer les embarcations engagées pour les courses, distantes l'une de l'autre de 4,500 mètres, étaient placées, l'une en amont et l'autre en aval du pont. Le vent était lourd, la Loire très-houleuse. La course à deux avait été retardée d'une heure au moins par les hésitations prudentes des équipes angevines.

» Cependant, à la fin, apprenant que leur refus de courir était mal interprété par le public et ne voulant pas laisser dans l'embarras la commission locale de la fête, trois voiles à quatre de notre Société nautique se mirent en ligne avec deux embarcations de Nantes. La course était à peu près terminée, quand au retour, près et au-dessus du pont,

où la lame était énorme, deux des voiles embarquèrent par l'avant un paquet d'eau et sombrèrent. Chacune d'elle portait un patron à la barre et quatre tireurs d'avirons.

» Malheureusement, aucun bateau de secours n'avait été disposé au pont, le point le plus dangereux de la course. Tous se sauvèrent à la nage, moins le patron et l'un des équipiers de la seconde voile, qui se sont trouvés pris sous l'embarcation chavirée.

» Le patron, secouru à temps, fut retiré de l'eau et transporté à terre, où il ne tarda pas à reprendre connaissance. Il est aujourd'hui hors de danger.

» L'équipier, M. Joseph Besnard, ouvrier chapelier à Angers, fut moins heureux: il n'a pu encore être retrouvé, malgré les recherches opérées sans discontinuer, dans toute la soirée, par un grand nombre de bateaux et par sept ou huit plongeurs de la garnison d'Ancenis. »

Besnard était âgé de 24 ans et célibataire; on le dit originaire de la Poitevinière.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 15 juillet 1877.

Versements de 117 déposants (30 nouveaux), 20,399 fr. » c.

Remboursements, 6,642 fr. 53 c.

Publications de mariage.

Mathias-Heinrich Eiche, accordeur de pianos, né à Elbing (Prusse-Occidentale), domicilié à Saumur, et Claire-Louise Pauls, sans profession, née à Elbing, domiciliée à Riga (Russie).

Emile Saumureau, jardinier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Renée-Françoise Daligault, domestique, de Saumur.

Pierre Vaillant, boulanger, de Saumur, et Alexandrine Davy, sans profession, même ville.

Dernières Nouvelles.

Paris, 17 juillet, matin.

L'Ordre annonce la formation d'une commission de quinze membres prise dans le Sénat et l'ancien groupe de l'Appel au peuple pour examiner les questions relatives aux candidatures. Ce comité se compose de MM. Rouher, duc de Padoue, Jolibois, Mackau.

Le projet du ministre de la guerre sur les sous-officiers est loué sous réserve.

L'Estafette publie un jugement du tribunal de Saint-Etienne, en complet désaccord avec les théories du comité de jurisconsultes des gauches sur l'application de la loi du colportage.

La Liberté publie un article d'après lequel il résulte que le vœu de tous les hommes d'affaires et des cultivateurs est que la date des élections soit fixée aux limites extrêmes qu'autorise la loi.

Le Bien public dit que MM. Laboulaye et Martel doivent provoquer des explications du ministre de l'instruction publique dans la réunion du conseil supérieur. Cette même feuille se livre à des suppositions fantaisiques sur de prétendus dissentiments dans le cabinet au sujet de la fixation de la date des élections.

Le Français constate que M. Gambetta, interrogé sur les discordes au sein du comité des gauches, n'a pas répondu.

Le voyage du Maréchal à Bourges est fixé au 20 juillet.

D'après la Défense, les 363 veulent traîner le Maréchal devant une nouvelle Chambre dont ils feraient une cour d'assises. Or, tout accusé a droit de récuser ses juges. Or, le Maréchal récuse les 363.

Le Moniteur a la conviction que le choix de candidatures par le gouvernement donnerait un démenti formel et éloquent aux radicaux qui, dans le but de diviser les conservateurs et de tromper le corps électoral, prétendent que le plus grand nombre de ces candidats seraient des bonapartistes. Les intransigeants des départements poseront leur candidature contre les opportunistes.

M. Naquet, désespérant de son élection dans le Vaucluse, se porterait à Marseille contre Rouvier ou Bouchet; cette campagne préparatoire est poursuivie secrètement et sera avouée seulement si elle a chance de réussir.

La France annonce que le Maréchal quittera Paris le 25 juillet pour se rendre dans

ses propriétés du Loiret. De là il passera quelques heures à Orléans, se rendra à Bourges et rentrera le 5 août à Paris.

Il y a ce matin réunion du comité électoral sous la présidence de M. Chabaud-Latour. On dément la dissolution du conseil municipal de Marseille, et on annonce celle du conseil de Toulon.

M. le ministre de l'intérieur a adressé à tous les préfets une circulaire télégraphique pour leur faire savoir que le patronage du gouvernement ne pourrait être accordé qu'à ceux des candidats dont les professions de foi ne s'écarteraient pas de la politique de conciliation et d'union entre toutes les fractions du parti conservateur.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 16 juillet 1877.

Le mouvement de hausse, si vigoureusement lancé samedi, avait encore été exagéré hier sur le boulevard. On avait atteint 70.60 sur le 3 0/0 et 107.60 sur le 5 0/0. On ne faisait circuler aucune nouvelle politique de nature à justifier cette progression de plus d'un demi pour cent réalisé du jour au lendemain; on donnait pour unique motif à la hausse l'approche de grosses émissions par de puissantes sociétés de crédit. Les syndicats ayant l'habitude de faire coïncider toutes souscriptions un peu importantes avec une hausse de nos fonds publics, quelle que soit la valeur de cet argument des acheteurs, le parquet n'a pas ratifié les exagérations de la coulisse. L'ouverture s'est faite à 70.45 sur le 3 0/0 et à 107.50 sur le 5 0/0. Les affaires sont restées aussi nulles que samedi et après avoir fait au plus haut 70.50 et 107.52 1/2. Nos rentes ont fermé avec une nuance de faiblesse aux environs de leurs plus bas cours de la journée: le 3 0/0 à 70.40 et le 5 0/0 à 107.42 1/2. Les primes dont 0.50 cent. pour la fin du mois se sont négociées avec 30 à 40 centimes d'écart. L'attitude du marché au comptant est toujours la même. Les capitaux persistent à s'abstenir. Les recettes générales ont acheté 3,000 fr. de 3 0/0 et 24,000 fr. de 5 0/0. Un escompte de 3,000 fr. de 50/0 opéré par les syndicats pour s'entretenir la main n'a produit aucun effet. Le 3 0/0 ferme 0.05 centimes plus bas au comptant qu'à terme. La liquidation des valeurs a ressemblé de tous points aux précédentes: report nul sur l'ensemble des valeurs, départ sur quelques-unes, rachats de vendeurs renonçant à la lutte. La Banque de Paris est demandée à 960. Le Crédit foncier a fait un nouveau bond: 27 fr. 50 à 955 francs.

(Correspondance universelle.)

Marché de Saumur du 14 juillet.

Froment (l'h.) 77	24 75	Huile chene.	50	—
2 ^e qualité. 74	23 52	Huile de lin.	50	—
Seigle 75	14 —	Graine tréfle	50	—
Orge 65	13 75	— luzerne	50	—
Avoine h. bar. 50	11 50	Foin (dr. c.)	780	55
Fèves 75	13 75	Luzerne —	780	45
Pois blancs. . . 80	45 —	Paille —	780	35
— rouges. 80	35 —	Amandes . . .	50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune. . .	50	250
Farine, culas. 157	67 —	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza 65	—	qualité (52k. 500)	—	—
Chenevis 50	16 —	2 ^e —	—	—
Huile de noix. 50	119 50	3 ^e —	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1876.	1 ^{re} qualité	» à 130
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 50
Ordin., env. de Saumur 1876.	1 ^{re} id.	» à 45
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 42
Saint-Léger et environs 1876.	1 ^{re} id.	» à 55
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1876.	1 ^{re} id.	» à 45
Id. 1876.	2 ^e id.	» à 40
La Vienne, 1876.	1 ^{re} id.	» à 38

ROUGES (2 hect. 20).

Souzy et environs, 1875	1 ^{re} qualité	» à 115
Id. 1876	2 ^e id.	» à 115
Champigny, 1875	1 ^{re} qualité	» à 115
Id. 1876	2 ^e id.	» à 115
Id. 1876	1 ^{re} id.	» à 150
Id. 1876	2 ^e id.	» à 120
Varrains, 1875	1 ^{re} qualité	» à 100
Varrains, 1876	2 ^e id.	» à 100
Bourgueil, 1875	1 ^{re} qualité	» à 100
Id. 1876	2 ^e id.	» à 100
Id. 1876	1 ^{re} id.	» à 120
Id. 1876	2 ^e id.	» à 100
Restigné 1875	1 ^{re} id.	» à 100
Id. 1876	2 ^e id.	» à 100
Chinon, 1875	1 ^{re} id.	» à 100
Id. 1876	2 ^e id.	» à 100
Id. 1876	1 ^{re} id.	» à 100
Id. 1876	2 ^e id.	» à 90

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^e, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JUILLET 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			70 35	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	755	30		Canal de Suez	657 50	7 50	
4 1/2 %			100 50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	840			Crédit Mobilier esp.	497 50	20	
5 %			107 45	Crédit Mobilier	127 50	2 50		Société autrichienne	482 50	5	
Obligations du Trésor, t. payé.			475	Crédit foncier d'Autriche	461 25			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			927	Charentes, 500 fr. t. p.	165			Orléans	329		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			502 50	Est	617 50			Paris-Lyon-Méditerranée	347		
1865, 4 %			515	Paris-Lyon-Méditerranée	1012 50			Est	344		
1869, 3 %			397 50	Midi	760			Nord	320		
1874, 3 %			368 50	Nord	320			Ouest	326 50		
1875, 4 %			494	Orléans	1060			Midi	326		
1876, 4 %			483	Ouest	680			Charentes	223		
Banque de France			3075	Vendée, 500 fr. t. p.	1370			Vendée	137		
Comptoir d'escompte			678 75	Compagnie parisienne du Gaz	450			Canal de Suez	528		
Crédit agricole, 200 f. p.			403 50	C. gén. Transatlantique	450						
Crédit Foncier colonial, 300 fr.			375								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 5 Juin 1877.)
DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
2 heures 8 minutes du matin, express-poste.
4 — 15 — — — — — omnibus-matin.
7 — 30 — — — — — omnibus-matin.
10 — 37 — — — — — omnibus-matin.
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
8 heures 30 minutes du matin, direct-matin.
11 — 40 — — — — — omnibus-matin.
13 — 40 — — — — — omnibus-matin.
16 — 44 — — — — — omnibus-matin.
19 — 48 — — — — — omnibus-matin.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur à 10 heures.

Tribunal civil de première instance d'Angers.

Etudes de M^e JOUIN, notaire à Brissac, et de M^e SOUDEE, avoué à Angers.

A VENDRE
Par licitation, aux enchères publiques, et sur baisse de mise à prix,
UNE PARCELLE
DE
VIGNE BLANCHE

Située commune de Martigné-Briand, canton de Doué.

L'adjudication aura lieu le dimanche cinq août mil huit cent soixante-dix-sept, à une heure de l'après-midi, en la demeure de M^{me} veuve Maquien, propriétaire à Millé, commune de Chavagnès, par le ministère de M^e JOUIN, notaire à Brissac.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra :

Qu'en exécution de deux jugements rendus par le tribunal de première instance d'Angers, en date des treize mars et cinq juin mil huit cent soixante-dix-sept, enregistrés et signifiés ; A la requête de M. Alphonse Jamineau, propriétaire, demeurant à Saint-Lambert-du-Lattay ;

Agissant comme exerçant les droits et actions de M. Julien Maquien, terrassier, et de M^{me} Marie Guillot, son épouse, demeurant ensemble à Angers, rue du Faubourg-Saint-Michel, numéro 84, ledit sieur Maquien, résidant commune de Chavagnès ;

Ayant constitué M^e Soudeé, avoué près le tribunal de première instance d'Angers, demeurant dite ville, rue Desjardins, numéro 13 ;

En présence de :

1^o M. Julien Maquien, terrassier, demeurant à Angers, résidant en ce moment à Millé, commune de Chavagnès, canton de Thouarcé ;

2^o M^{me} Marie Guillot, épouse du sieur Julien Maquien, sus-nommé, ladite dame demeurant à Angers, rue du Faubourg-Saint-Michel, numéro 84, séparée de biens d'avec son mari ;

3^o M. Bigot, ancien avoué à Angers, propriétaire, demeurant au Vaude-Chavagnès, canton de Thouarcé.

En sa qualité d'administrateur ad hoc des mineurs Marie Maquien et Jules Maquien, fonction qui lui a été conférée par jugement du tribunal civil d'Angers, en date du vingt-six février mil huit cent soixante-dix-sept ;

Ayant constitué M^e Lionet, avoué près le tribunal de première instance d'Angers, demeurant dite ville, rue des Cordeliers, numéro 4 ;

Il sera, aux jour, heure et lieu ci-dessus indiqués, procédé, aux enchères publiques, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de M^e Jouin, notaire à Brissac, commis à cet effet, à l'adjudication des immeubles dont la désignation suit, indivis entre les époux Julien Maquien et leurs enfants mineurs.

Désignation de l'immeuble à vendre.

Une parcelle de vigne blanche, située aux Loges, d'une contenance de vingt-six ares quarante centiares environ, joignant au levant un sentier, au midi le chemin des Loges à Souzigné, au couchant M^{me} Pinel.

Sur la mise à prix de six cents francs, ci..... 600 fr.

L'ancienne était de 1,250 fr.

S'adresser, pour avoir des renseignements :

1^o A M^e JOUIN, notaire à Brissac, rédacteur et dépositaire du cahier des charges de la vente ;
2^o A M^e SOUDEE, avoué, demeurant à Angers, rue Desjardins, numéro 13, poursuivant ;
3^o A M^e LIONET, avoué, demeurant

à Angers, rue des Cordeliers, numéro 4, co-licitant.

Fait et dressé par l'avoué soussigné.

Angers, le treize juillet mil huit cent soixante-dix-sept.

SOUDEE.
Enregistré à Angers, le quatorze juillet mil huit cent soixante-dix-sept, folio .. case .. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, droit et double décime compris.
(380) Signé : BLANCHON-LASERVE.

COMMUNE DE SOMLOIRE.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Somloire prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Somloire, le dimanche 3 août 1877, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1^o 3929 mètres courants de terrassements..... 1,406 f. 28
2^o 3929 mètres courants d'empièvements, y compris l'entretien..... 6,555 93
3^o Travaux d'art..... 341 94
Total..... 8,304 f. 15

Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Vihiers et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ATELIERS DE CONSTRUCTIONS DE PASSY

CAPITAL : 1,000,000 DE FRANCS

Conseil d'administration :

Président : M. GAUTHIER, conseiller honoraire à la Cour de Douai.

MM. PÉTAE, ingénieur civil des mines, POMERAYE, ingénieur, administrateurs délégués ;

FLAVIER, ingénieur des Arts et Manufactures ;

FÉAU-BÉCHARD, notable commerçant.

Emission de 15,732 obligations de 100 fr.

Produisant 5,36 par an, soit 5 fr. net d'impôt, payables les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année, remboursables en 45 années par tirages au sort semestriels.

PRIX DE L'ÉMISSION : 80 FRANCS PAYABLES

30 fr. en souscrivant.
25 fr. le 1^{er} octobre 1877. } 80 fr.
25 fr. le 1^{er} janvier 1878. }

Tout titre libéré avant le 1^{er} octobre ressort à 78 fr. 75.

Les obligations sont garanties par des valeurs mobilières et immobilières dépassant deux millions.

La Société construit le matériel de chemins de fer et d'usines et spécialement un type de Locomotive-Tender pour tramways à vapeur sur route, dont les qualités ont été appréciées très-favorablement par M. Aclouque, député et ingénieur, dans un rapport présenté à la Chambre, le 23 mars 1877.

La Société a pour clientèle : Les ministères de la guerre et de la marine, les grandes Compagnies de chemin de fer, les principales usines à gaz, les tramways de l'Eure et de la Meuse, les villes les plus importantes, etc.

On souscrit du 10 au 25 juillet :

A Paris, chez MM. LE BOU et Cie, banquiers, 31, rue de Provence.

Et chez tous les banquiers, changeurs et agents de change correspondants.
(381)

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Située au Port, commune de Vivy.

Avec 11 ares de jardin enfermés de murs, avec espaliers. Belle pêche sur l'Aubion.

S'adresser à M. JOUSSERIN, propriétaire-expert à Vivy. (325)

A VENDRE

UN JOLI PETIT JARDIN

Avec servitudes. Situé route de Varrains.

S'adresser à M. MATHIEU, employé à la mairie. (315)

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE MAISON

Rue Saint-Jean, Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.

S'adresser au bureau du journal.

Il a été trouvé hier soir au Champ-de-Foire un paletot, un chapeau et une courroie.

S'adresser rue du Petit-Maure, 3.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent une demoiselle

pour le rayon de mercerie.

M^e MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un clerc.

La MAISON MURAY, chemisier, rue Saint-Jean, 41, à Saumur, demande des ouvrières. Bonnes rétributions. (365)

ON DEMANDE UN CLERC au courant d'une étude de notaire. Bons appointements. S'adresser au bureau du journal.

M. DESCHAMPS

PLÂTRIÈRE
Ancien ouvrier de la maison Sartoris, de Saumur,

Quai de Limoges, 56,

Informe le public qu'il vient de s'établir à Saumur et qu'il se chargera de tout ce qui concerne la plâtrerie, aux conditions les plus douces.

NOUVELLES BATTEUSES

à bras et à manège

Ayant obtenu les premières récompenses dans tous les pays d'Europe, pour leur supériorité de construction et leur bon travail, déjà répandues et en usage dans la plupart des départements, sont vendues avec garantie, à prix réduits, et livrées franco.

Des agents sérieux sont demandés dans les localités où la Maison n'est pas représentée.

S'adresser à MM. MAYFARTH et Cie, constructeurs à PARIS, rue Magnan, 24. (382)

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art. Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

BANQUE NATIONALE

Place Vendôme, SOCIÉTÉ ANONYME Capital : 4.000.000. Place Vendôme, A PARIS.

TABLEAU DES VALEURS NON COTÉES.

DEMANDES.		OFFRES.	
50	Alfortville	27 50	2 Act. Le Temps
30	Obl. Confians à la mer	90 »	30 Act. Vichy
8	Act. Stolberg (ancien)	50 »	50 Act. Librairie catholique
10	Obl. Valais	725 »	4 Obl. Ouest algérien
35	Obl. Rhône et Loire	» »	20 Obl. Hirondelles
90	Obl. Croisic-Saint-Nazaire	114 »	1 Act. Houillères Aveyron
40	Obl. Scarpe Inf. canalisée	47 50	10 Act. Marché aux chevaux
4	Obl. Omnibus de Londres	140 »	3 Obl. Carrières lithograph.
50	Bons Caill.	25 50	4 Act. Le Siècle
150	Canalisation de l'Ébre	12 »	20 Act. Comptoir maritime
6	Act. Stolberg (privilegiées)	275 »	2 Act. De la navigation (acc.)
40	Obl. Métal de la Vienne	180 »	1 Act. Mines d'or Guyane
8	Act. Luxembourg	240 »	5 Act. Dé Neptune
20	Obl. Bronze à la Ferté-Macé	150 »	2 Act. Thermes de Belleville
4	Obl. Palerme	325 »	5 Obl. Tramways de Versail.
100	Obl. Usines à gaz réunies	45 »	10 Act. Pontgibault
150	Act. Grainessac à Béziers	19 »	100 Act. Ciment d'Argenteuil
10	Act. Frateries Chimay	280 »	10 Act. Bourges à Gien (lib.)
5	Act. Hatt (ancien)	800 »	2 Act. Priorité Sarre et Mos.
10	Paris Petit Journal	800 »	15 Act. Société civile des chambr.
15	Obl. Eau de Calais	75 »	15 Obl. bres syndicales du départ.
2	Act. Crespin-les-Anzin	122 »	120 Obl. parlem. de la Seine
1	Act. Frigorifique	» »	120 Obl. Compagnie Santander
50	Act. Port de Grenelle	20 »	15 Obl. Ville d'Anecoe
1	Obl. Soleil (Incendie)	5,600 »	8 Obl. Tramways catalans
10	Obl. Duval	455 »	10 Obl. Quart. royal Bruxelles

Opérations de la Banque Nationale. — Place Vendôme, 10, Paris.

Achat et vente de toutes valeurs françaises et étrangères cotées et non cotées. — Emissions et placements de titres. — Souscriptions, transferts et conversions. — Libération et échange de titres. — Encassements de coupons et de titres sortis aux tirages. — Prêts sur titres. — Opérations de banque.

N. B. — La Banque Nationale donne gratuitement tous les renseignements qui lui sont demandés par lettre affranchie.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

48, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

LAGALL

DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70,

Elève de M. Victor LANGERON,

CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,

Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES

EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile.

Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Grilles.

Saumur, imprimerie de P. GODET.